MAITRE D'OUVRAGE

CHU de ST ETIENNE
13 rue Ambroise Paré
42100 SAINT ETIENNE

Rénovation et aménagement du Pavillon n°26 (CHU Bellevue)

13 Rue Ambroise Paré
42100 SAINT ETIENNE

Lot n°02

ECHAFAUDAGES

C.C.T.P. / D.P.G.F.

Dossier	D241204
Date	23/10/2026
Phase	DCE
Indice	2.01

ARCHITECTE :
AA GROUP
1 rue Elisée Reclus
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.49.20.70 Fax : 04.77.32.69.06
Mél : arch@aagroup.fr

ARCHITECTE :
CLEMENSON ARCHITECTES
7 rue Jean Zay
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
Tél : 09.87.44.70.41
Mél : agence@clemenson-architectes.com

BE FLUIDES :
COGIFLUIDES
51 rue Sibert - Parc Novaciérie
42400 SAINT-CHAMOND
Tél : 04 77 25 70 00
Mél : contact@cogifluide.com

BE STRUCTURE :
INGENIERIE CONSTRUCTION
17 B rue de la Presse
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.91.30.50
Mél : q.pastor@bet-ic.com

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
CM économistes
6 Rue de Molina
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04.77.92.39.42
Mél : contact@cm-economistes.fr

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

PRESCRIPTIONS COMMUNES

Confère lot 00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

PRESCRIPTIONS particulières au lot Échafaudages

NOTA RELATIF AUX ECHAFAUDAGES - SECURITE - PROTECTIONS - ACCES

L'entreprise déterminera en fonction des ouvrages à réaliser et leurs positions, le ou les types d'échafaudages les plus appropriés à mettre en oeuvre pour la réalisation des prestations (notamment vis-à-vis des surcharges liées aux matériaux approvisionnés (pierres, tuiles, etc...).
Il est rappelé à l'entreprise que tous les échafaudages, les sécurités de chantier pour les ouvriers et les tiers, les moyens d'accès et moyens de levage, les protections en pied de façades et protections de terrasses, voiries et protections spécifiques chez les occupants en cas de nécessité d'accès à l'édifice, devront être implicitement inclus dans l'offre.

L'entreprise devra fournir en temps utile à la Maître d'Œuvre :
- les notices techniques de construction
- les justificatif d'assise des trottoirs (avec réalisation d'essais à la plaque)
- le plan d'installation avec les notes de calculs

Chaque échafaudage devra être contrôlé par un organisme agréé et faire l'objet d'un PV de réception qui sera affiché sur les échafaudages (frais inclus dans l'offre). Des contrôles complémentaires réguliers de conformité devront être effectués tout au long du chantier suivant exigences du Coordonnateur SPS.

PRESTATIONS A INTEGRER AUX PRIX UNITAIRES

L'ensemble des prix d'échafaudages, de protections et agrès, sont compris du jour de la première installation, jusqu'au jour de l'achèvement des travaux, déposes et reposes provisoires (si nécessaires) incluses.
Les travaux se feront dans l'embarras des descentes EP et de tous les objets (luminaires, boîtier, grilles, mobilier urbain, etc...) conservés fixés en façades ou au sol le long du bâtiment.
L'entreprise devra intégrer dans ses prix unitaires la protections des ouvrages conservés.

SIGNALISATIONS ET SECURITE

Fourniture et pose de l'ensemble des protections liées à la réalisation d'échafaudage sur la voie publique comprenant :

- Toutes demandes d'autorisations et frais de voiries.
- Montage en respect des accès véhicules et piétonniers.
- Protections usuelles, telles que balisage, barrières de protection anti-accès au niveau du sol, éclairage de nuit, etc...

CONTRAINTES DU SITE

Les travaux seront réalisés pendant que le site restera en activité, le chantier devra donc être parfaitement « clos et indépendant ».
Les différents accès au bâtiment devront être libres en permanence.

Les travaux seront réalisés suivant le planning général de l'opération établi par la Maître d'Œuvre (pièce jointe à la consultation)

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent DCE a été établi sur la base des documents suivants :

PLANS DE STRUCTURE BETON & CHARPENTE METALLIQUE établis par BOST INGENIERIE :
-> Le plan de principe de confortement PH VS du 15 juin 2026
-> Les plans de structure béton et métallique de la passerelle du 08 juin 2026
-> Les plans de structure béton du 3 juin 2026 (FONDATIONS au PH R+3)
-> Le plan de modification des charpentes métalliques indice 0 du 16 février 2026

PLANS ARCHITECTE établis par CLEMENSON ARCHITECTES :
-> Les plans architecte du 23 juin 2026 Indice 2

PLANS ARCHITECTE établis par AA GROUP :
-> Les carnets de détails architecte du 14 avril 2026 comprenant :
- les détails sur coursive d'accès handicapé et habillage façade d'entrée
- les détails de façades sud R+3 N° 01 02 03 04 05 06 07 08
- les détails ht façade sud et autres façades N° 20 21 09 10 11 12 13 14 16
- les détails porche d'entrée et autres N° 17 18 24 25 26

02.1 **ECHAFAUDAGES**

02.1.1 **PRINCIPE DE MISE EN PLACE DES ECHAFAUDAGES SUR LES FACADES**

Le titulaire du lot Echafaudages aura à sa charge la mise en place des échafaudages pour l'ensemble des corps d'états intervenants sur l'opération.
Il est demandé dans ce même lot de mettre en place de 4 plateformes d'approvisionnement (3 plateformes en façade Sud et 1 plateforme en façade Nord) et une sapine motorisée en façade Sud pour l'approvisionnement et le levage des matériaux pour les niveaux R+1, R+2 et R+3.

- Echafaudage de classe 4 : 300 kg / M2 pour les façades courantes (sauf au droit des pignons du bâtiment principal)
- Echafaudage de classe 3 : 200 kg / m2 pour les pignons du bâtiment principal
- plateformes d'approvisionnement : 500 kg

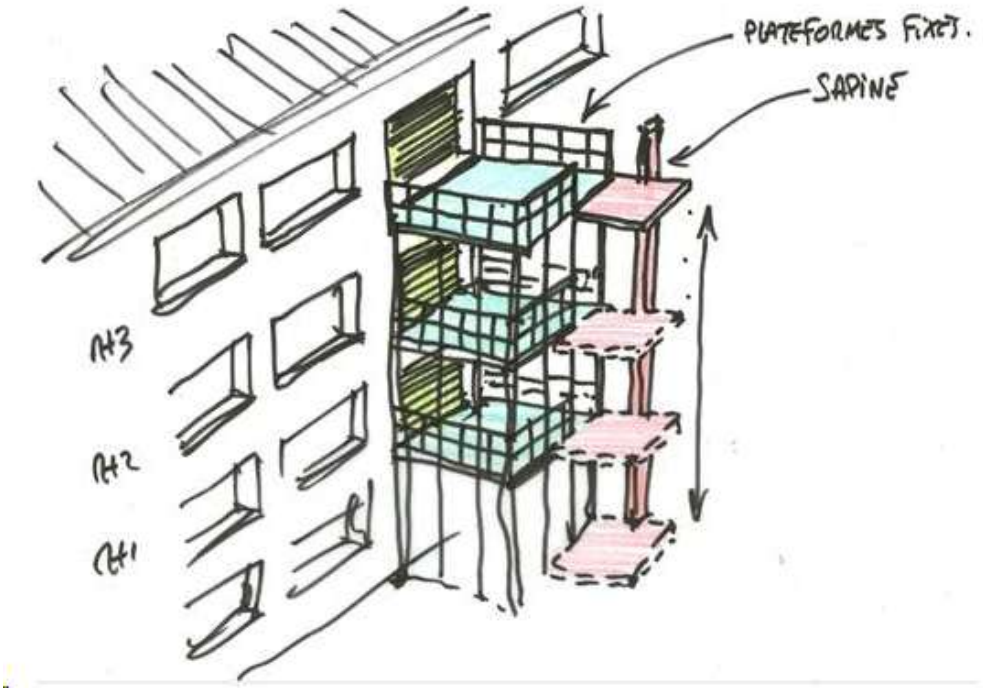
Ces échafaudages serviront aux travaux de :
- Gros-oeuvre
- Charpente - Murs en ossature bois - couverture tuiles
- Charpente métallique - Métallerie - Serrurerie
- Façades
- Menuiseries extérieures
- et pour l'ensemble des lots de second-oeuvre pour les approvisionnements
- etc....

Le principe sera le suivant :
- Les échafaudages seront mis en place à une distance des nus de façades (20 cm environ, à préciser au démarrage des travaux), de manière à permettre l'exécution des travaux de façade et de métallerie en respectant les conditions de sécurité des ouvriers et des tiers.
- Les échafaudages sont prévus arrêtés au niveau des acrotères et des toitures
- Il est prévu également au présent lot, la mise en place de 4 plateformes d'approvisionnement et d'une sapine motorisée pour les approvisionnements des différents niveaux.

Il n'est pas prévu d'échafaudages communs pour les ouvrages sur la toiture haute.

Les compléments nécessaires seront à la charge des lots concernés par les travaux en toiture

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT



Cet échafaudage et les plateformes d'approvisionnement seront mis en place pendant toute la durée des travaux, selon planning établi, et pour **une durée de 10 mois.**
La sapine motorisée sera mise en place au début du chantier et **pour une durée de 7 mois**
Les entreprises devront respecter scrupuleusement le planning, en cas de dépassement, l'Entreprise responsable devra la prise en charge des frais de location et les frais de voirie pour le maintien en place de l'échafaudage, jusqu'à la fin des travaux.

Les entreprises concernées par des interventions en toiture (lots "GROS-OEUVRE", "CHARPENTE - MUR EN OSSATURE BOIS - COUVERTURE TUILES", "ETANCHEITE" & "CHARPENTE METALLIQUE - METALLERIE - SERRURERIE" devront prévoir **tous** les moyens complémentaires nécessaires (accès, approvisionnement et sécuritaires) pour la réalisation de leurs travaux en complément des échafaudages prévus au présent lot.

02.1.2 **PRESTATIONS A INTEGRER AUX PRIX UNITAIRES**

L'ensemble des prix d'échafaudages, de protections et agrès, sont compris du jour de la première installation, jusqu'au jour de l'achèvement des travaux, déposes et reposes provisoires (si nécessaire) incluses.

02.1.3 **SIGNALISATIONS ET SECURITE**

Fourniture et pose de l'ensemble des protections liées à la réalisation d'échafaudage sur la voie publique comprenant :

- Toutes demandes d'autorisation et frais de voiries.
- Montage en respect des accès véhicules et piétonniers.
- Protections usuelles, telles que barrières de protection au sol, gardiennage réglementaire
éclairage de nuit, etc.

02.1.4 ECHAFAUDAGES DE PIEDS & PROTECTIONS

Fourniture, location, et installation d'échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux, comprenant:

- Mise en œuvre d'échafaudages verticaux tubulaires métalliques, de classe adaptée (suivant localisation et besoins & suivant exigences du Coordonnateur SPS), A SYSTEME DE MONTAGE EN SECURITE, avec système d'assemblages simples, constitués d'éléments à emboîtement, conformes aux normes NF et CE en cours, avec trappes, échelles d'accès, platelage de protection sur terrasses, etc...
- L'amenée du matériel, le montage, le démontage et le repliement en fin de travaux.
- Fourniture avant réalisation d'un plan de chantier pour approbation.
- Amarrages, bâchages, filets de protections, et toutes protections conforme aux normes de sécurité en vigueur.
- Eléments annexes pour tenue et ancrages.
- Montage en respect des accès piétonnier.
- Frais de voirie éventuels suivant implantation.
- Toutes demandes d'autorisations nécessaires préalables.
- Signalisations et clôtures interdisant au public l'accès à l'échafaudage.
- Préparation et protection du sol en surface d'emprise par bâche.
- Signalisation et protection mécanique provisoire des pieds.
- Auvents de protection sur toutes les portes et au droit des vitrines des commerces.
- Entretien pendant toute la durée du chantier.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- Note de calcul et de montage dans le cas de "grande hauteur".
- Remise en état des éventuelles dégradations occasionnées.
- Tous accessoires nécessaires en conformité avec les règles de sécurité.
- Y compris toutes sujétions et difficultés d'accès et de montage.

NOTA :
- L'ensemble des prix d'échafaudages, sont compris du jour de la première installation, jusqu'au jour de l'achèvement des travaux, déposes et reposes provisoires (si nécessaires) incluses, suivant planning général des travaux
- Durée prévisionnelle suivant planning des travaux.
- Sont comprises également, toutes protections usuelles, telles que:
 protection des passants,
 protection au sol,
 signalisation et balisage de nuit,
 signalisations, éclairage et feux alternés (si nécessaire).
 protections permettant d'assurer l'accès des personnes aux différentes entrées des bâtiments.
- Surface calculée du sol d'assise jusque sous forget de toiture.

PROTECTION SUR TOITURES TERRASSES & TUILES & BATIMENTS MITOYENS

Fourniture et installation de protections sur terrasses étanchées ou toitures, comprenant :
- Fourniture, location et installation de bâches de protection et platelages nécessaires (système de protection adapté au type de couverture et d'échafaudage)
- Fourniture et installation de platelages de circulation et en pied d'échafaudage,
- Amenée du matériel, montage, manutention et repliement en fin de travaux.
- Protections et normes de sécurité en vigueur.
- Remise en état des éventuelles dégradations occasionnées

L'ENTREPRISE INCLUERA DANS SES PRIX UNITAIRES LE COUT DE LA MISE EN PLACE DES PROTECTIONS NON RESSORTIES DANS UN ARTICLE A PART

-NOTA: l'ensemble des prix d'échafaudages, sont compris du jour de la première installation, jusqu'au jour de l'achèvement des travaux, déposes et reposes provisoires
(si nécessaires) incluses.

NOTA relatif aux ANCRAGES DES ECHAFAUDAGES

En cas de nécessité d'ancrage dans la maçonnerie, les points d'ancrages se feront obligatoirement dans les joints sans percement des pierres et en aucun cas sur les éléments fragiles. Les ancrages devront êtres soumis à l'Architecte pour approbation.

02.1.4.1 **ECHAFAUDAGE DE PIEDS TUBULAIRE - Classe 3 - Durée de base 10 mois**

Ensemble d'échafaudages suivant généralités précédentes
- Y compris :
 - Entretien pendant toute la durée du chantier pour emploi par les autres corps d'état compris toutes adaptations demandées par ces derniers
 - Toutes dispositions permettant les évacuations et amenées de matériaux de tous types
 - Toutes protections nécessaires antichute du personnel, des outils et des matériaux en bas de pentes des toitures, conformes à la réglementation en vigueur.
 - Filets de protections anti-poussières et anti-chutes de gravats
 - Compris toutes protections au droit des entrées de bâtiment.
 - Compris toutes protections sur terrasses & toitures.
 - Compris toutes autres protections nécessaires.

Mode de métré : Compté du TN jusqu'à 1.00 m au-dessus de la couverture tuile (acrotère assurant la protection en toiture) et jusqu'au niveau de l'acrotère pour les toitures terrasses
***Localisation** : SUR LES PIGNONS DU BATIMENT PRINCIPAL*

FACADE OUEST (bâtiment principal)

	12.55*(12.70+11.80)/2 =	153,74 M2	
façade ouest sur toiture /R+2			
15.70*(3.70+0.50)/2 =		32,97 M2	
		=	186,71 M2

***Localisation** : FACADE EST (bâtiment principal)*

rdc bas	3.20*4.70 =	15,04 M2	
	0.90*4.60 =	4,14 M2	
rdc haut à sous toiture	12.30*11.00 =	135,30 M2	
façade est sur toiture /R+2			
15.70*(4.00+0.60)/2 =		36,11 M2	
		= 190,59 M2	
		=	**377,30 M2**

M2	**377,30**	€	€	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.1.4.2	**ECHAFAUDAGE DE PIEDS TUBULAIRE - Classe 4 - Durée de base 10 mois** Ensemble d'échafaudages suivant généralités précédentes - Y compris : - Entretien pendant toute la durée du chantier pour emploi par les autres corps d'état compris toutes adaptations demandées par ces derniers - Toutes dispositions permettant les évacuations et amenées de matériaux de tous types - Toutes protections nécessaires antichute du personnel, des outils et des matériaux en bas de pentes des toitures, conformes à la réglementation en vigueur. **- Filets de protections anti-poussières et anti-chutes de gravats** - Compris toutes protections au droit des entrées de bâtiment. - Compris toutes protections sur terrasses & toitures. - Compris toutes autres protections nécessaires. **Mode de métré :** Compté du TN jusqu'à 1.00 m au-dessus de la couverture tuile (acrotère assurant la protection en toiture) et jusqu'au niveau de l'acrotère pour les toitures terrasses ***Localisation** : FACADE SUD* 18.10*(11.80+11.70)/2 = 212,68 M2 (3.20+35.70)*(15.30+16.20)/2 = 612,68 M2 avancée rdc haut (3.50+22.00+3.50)*(5.70+6.50)/2 = 176,90 M2 au-dessus de la toiture sur RDC HAUT 22.60*11.00 = 248,60 M2 (38.75+3.20)*(16.50+16.70)/2 = 696,37 M2 17.95*(12.90+13.50)/2 = 236,94 M2 = 2184,17 M2 ***Localisation** : FACADE NORD (bâtiment principal)* 17.95*(15.50+16.40)/2 = 286,30 M2 35.30*18.60 = 656,58 M2 complément au droit des quais 17.50*1.30moy = 22,75 M2 3.70*20.60 = 76,22 M2 3.70*20.30 = 75,11 M2 au droit du bas de la rampe 3.50*18.40 = 64,40 M2 au droit rampe 20.70*(18.30+16.60)/2 = 361,22 M2 7.80*16.60 = 129,48 M2 18.50*(13.30+12.50)/2 = 238,65 M2 façade nord sur toiture terrasse technique 23.00*4.45 = 102,35 M2 = 2013,06 M2 ***Localisation** : FACADE OUEST AILE NORD* rdc bas 2.80*4.10 = 11,48 M2 rdc haut / r+3 7.75*15.70 = 121,68 M2 rdc haut / r+1 13.60*8.00 = 108,80 M2 rdc haut / r+1 7.50*9.80 = 73,50 M2 = 315,46 M2 ***Localisation** : FACADE NORD AILE NORD* rdc bas 7.70*3.90 = 30,03 M2 22.10*9.50 = 209,95 M2 façade sur toiture terrasse /r+1 22.10*8.10 = 179,01 M2 = 418,99 M2 ***Localisation** : FACADE EST AILE NORD* rdc bas / r+3 7.50*19.60 = 147,00 M2 rdc bas/r+2 13.60*(11.75+12.10)/2 = 162,18 M2 7.50*13.50 = 101,25 M2 = 410,43 M2 ***Localisation** : murs de la terrasse technique côté intérieur* (7.90+22.50+7.90)*3.00 = 114,90 M2 = **5458,00 M2**				
		M2	**5458,00**	€	€
02.1.4.3	**RECETTE A MATERIAUX / PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT - Durée de base de 10 mois** Fourniture et mise en place de 4 recettes à matériaux / plateforme d'approvisionnement fixées sur les échafaudages classe 4 et d'un treuil d'approvisionnement 500 kg. Système complet de treuil compris bras, renforts et autres nécessités				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

Prestation comprenant :
- Mise en place et dépose en fin de chantier.
- Toutes manutentions
- Production si nécessaire de plans et de notes de calcul.
- Tous accessoires nécessaires en conformité avec les règles de sécurité.
- Location pour la durée de l'intervention de l'ensemble des matériels, suivant planning général établi en concertation avec les entreprises concernées, accessoires nécessaires, y compris signalisations nécessaires à la réalisation des accès.
- Toutes sujétions et difficultés engendrées.
- Entretien pendant toute la durée du chantier pour emploi par les autres corps d'état compris toutes adaptations demandées par ces derniers
- Toutes dispositions permettant les évacuations et amenées de matériaux de tous types
- Toutes protections nécessaires antichute du personnel, des outils et des matériaux, conformes à la réglementation en vigueur (plateforme équipée de garde-corps fixes latéraux et de garde-corps démontable sur la face avant pour permettre l'accès à la sapine et le chargement .
- Filet de protection

Mode de métré : prestation forfaitaire pour une plateforme d'approvisionnement et le treuil de manutention pour une durée de 10 mois

Localisation *: FACADE SUD*
Plateforme pour approvisionnement des niveaux R+1 - R+2 et R+3 suivant plan PIC établi par l'Architecte

3 FF

Localisation *: FACADE NORD*
Plateforme pour approvisionnement suivant plan PIC établi par l'Architecte

1 FF

	FF	**4**	€	€

02.1.4.4 **SAPINES - PLATEFORMES ELEVATRICES DE MANUTENTION DES MATERIAUX - Durée de base 7 mois**

Fourniture et mise en place de sapines d'approvisionnement, assurant la manutention des matériaux par treuil et plateformes élévatrices incorporée.
Prestation comprenant :

- Double transport chargement et déchargement.
- Mise en place sur les échafaudages précédents et dépose en fin de chantier.
- Toutes sujétions de liaisons aux échafaudages compris passerelles d'arrivée sur toiture et aux niveaux d'échafaudages.
- Condamnation de l'accès en pied de sapine réservant l'accès aux seules personnes autorisées.
- Production si nécessaire de plans et de notes de calcul pour validation par le bureau de contrôle
- Tous accessoires nécessaires en conformité avec les règles de sécurité.
- Location pour la durée de l'intervention de l'ensemble des matériels, suivant planning général établi en concertation avec les entreprises concernées, accessoires nécessaires, y compris signalisations nécessaires à la réalisation des accès.
- Entretien pendant toute la durée du chantier pour emploi par les autres corps d'état compris toutes adaptations demandées par ces derniers
- Toutes dispositions permettant les évacuations et amenées de matériaux de tous types
- Toutes protections nécessaires antichute du personnel, des outils et des matériaux, conformes à la réglementation en vigueur (plateforme équipée de garde-corps fixes latéraux et garde-corps écluses sur la face avant pour permettre l'accès et le chargement).
- Filet de protection
- Les plateformes élévatrices seront conçues de façon à pouvoir monter des charges jusqu'à 500 kg à chaque niveau desservi (R+1 - R+2 et R+3), compris alimentation électrique depuis tableau de chantier
- Toutes sujétions et difficultés engendrées.

ATTENTION :
Le présent article intègre également les prestations nécessaires suivantes:
- frais de production des plans et notes de calcul,
- vérification du montage et de la conformité par un organisme agréé
- Le raccordement aux échafaudages
- Plateforme disposée :
 * en façade Sud et permettant l'approvisionnement des niveaux R+1 - R+2 - R+3
 * en façade Nord

Localisation *: FACADE SUD*
Plateforme pour approvisionnement des niveaux R+1 - R+2 - R+3 suivant plan PIC établi par l'Architecte

1 U

	U	**1**	€	€

ECHAFAUDAGES

Total H.T. : _____ €

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.2	**Frais de location mensuel complémentaires (Prestations supplémentaires éventuelles 5)**				
02.2.1	**Frais de locations mensuels complémentaires** L'entreprise devra impérativement joindre à son offre 1 propositions pour location mensuelle complémentaire des échafaudages et de la recette à matériaux, en cas de dépassement du délai de **10 mois (et 7 mois pour la Sapine)** entre le début et la fin d'utilisation des échafaudages.				
02.2.1.1	**Frais de locations mensuels complémentaires / ECHAFAUDAGE Classe 3** - Proposition de location des échafaudages ci-avant pour une durée d'un mois : A raison d'un forfait pour l'ensemble de l'installation décrite ci-avant Prix forfaitaire pour l'ensemble de l'installation pour 1 mois supplémentaire ***Localisation** : Prix pour 1 mois supplémentaire*	**1 FF**			
		FF	**1**	€	ne pas totaliser €
02.2.1.2	**Frais de locations mensuels complémentaires / ECHAFAUDAGE Classe 4** - Proposition de location des échafaudages ci-avant pour une durée d'un mois : A raison d'un forfait pour l'ensemble de l'installation décrite ci-avant Prix forfaitaire pour l'ensemble de l'installation pour 1 mois supplémentaire ***Localisation** : Prix pour 1 mois supplémentaire*	**1 FF**			
		FF	**1**	€	ne pas totaliser €
02.2.1.3	**Frais de locations mensuels complémentaires / SAPINE MOTORISEE** - Proposition de location des échafaudages ci-avant pour une durée d'un mois : A raison d'un forfait pour l'ensemble de l'installation décrite ci-avant Prix forfaitaire pour l'ensemble de l'installation pour 1 mois supplémentaire ***Localisation** : Prix pour 1 mois supplémentaire*	**1 FF**			
		FF	**1**	€	ne pas totaliser €
	Frais de location mensuel complémentaires (Prestations supplémentaires éventuelles 5)				**Non totalisé**
	Total H.T. :				**€**
02.3	**Incidence financière pour la mise en place de protections en périphérique des toitures (Prestations supplémentaires éventuelles 6)**				
02.3.1	**Incidence financière sur article "ECHAFAUDAGE DE PIEDS TUBULAIRE - Classe 3 - Durée de base 10 mois"** **Pour protections / toiture** L'entreprise devra chiffrer dans le présent article, l'incidence financière pour la mise en place de protections périphériques au droit des toitures. Prestation comprenant soit la mise en place de garde-corps périphériques, soit un complément d'échafaudage **à +1.00 ml par rapport au bas de pente des toitures** Linéaire de protections à mettre en place : environ 315 ml (quantité donnée à titre indicatif - à vérifier par l'entreprise avant remise de son offre) Mode de métré : prestation forfaitaire pour ensemble du linéaire ***Localisation** : FORFAIT POUR ENSEMBLE DES TOITURES TUILES*	**1 FF**			
		FF	**1**	€	ne pas totaliser €

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Incidence financière pour la mise en place de protections en périphérique des toitures (Prestations supplémentaires éventuelles 6)				**Non totalisé**
	Total H.T. :				**_____€**

RECAPITULATIF
Lot n°02 ECHAFAUDAGES

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

02.1 - ECHAFAUDAGES _____ **€ HT**

Total du lot ECHAFAUDAGES

Total H.T. : _____ **€**

Total T.V.A. (20%) : _____ **€**

Total T.T.C. : _____ **€**

Soit en toutes lettres TTC : _____

RECAPITULATIF PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Prestations supplémentaires éventuelles 5

Frais de location mensuel complémentaires _____ €

Sous-total Prestations supplémentaires éventuelles 5

H.T. _____ €

Prestations supplémentaires éventuelles 6

Incidence financière pour la mise en place de protections en périphérique des toitures _____ €

Sous-total Prestations supplémentaires éventuelles 6

H.T. _____ €